

## DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA MODIFICATION DE L'ORGANISATION DU DIPLOME D'UNIVERSITÉ LITTÉRATURE DE JEUNESSE EN BIBLIOTHÈQUE

*Vu le code de l'éducation en son article L613-2 et L712-6-1 ;*

*Vu les statuts de l'université ;*

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire :

### Article 1

Approuve la modification de l'organisation du diplôme d'université littérature de jeunesse en bibliothèque précisée ci-dessous :

- organisation de la formation sur 12 mois (septembre-juin pour les enseignements)
- ouverture d'une session chaque année universitaire

### Article 2

La présente délibération sera transmise à la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions du règlement portant modalités de publication des actes à caractère réglementaire du 30 janvier 2014 de l'université de Bordeaux.

Adoptée à la majorité des votes exprimés :

29 votes pour

0 vote contre

0 abstention

Le président du conseil académique,

Dean Lewis

